



ARTICLE 1 – CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente ont vocation à compléter le contrat ou bon de commande auquel elles se rattachent. Elles définissent l'ensemble des conditions régissant de plein droit :

- la vente de la prestation de services liée à l'application mobile MEEP Mon expert en poche à savoir la création, le développement et l'abonnement à l'application mobile conçu par Expert SA ;
- l'abonnement à notre base documentaire Expert +.

Au cas où une disposition des conditions générales de vente serait contraire aux stipulations contractuelles particulières, ces dernières primeront. Expert SA a la faculté de se prévaloir ou non de ces conditions sans que cela ne puisse être interprété comme une renonciation.

ARTICLE 2 – SERVICE PROPOSÉ

La prestation de service proposée par Expert SA relativement à l'application mobile est la création d'une application mobile personnalisée basée sur la technologie MEEP ainsi que sa publication sur Apple store et Google playstore. Expert SA s'engage à mettre à la disposition du Client les éléments suivants :

- Des calculatrices et simulateurs. (selon la liste disponible)
- Un cloud, hébergé en France, permettant de mettre à la disposition du Client un espace de stockage des données sécurisé. Cet espace est limité à hauteur de la capacité de stockage prévue aux stipulations contractuelles particulières. Le Client peut contacter Expert SA au 0820 020 330, ou par e-mail à technique@expertsa.fr
- Un espace de messagerie instantanée, permettant au Client de communiquer avec ses collaborateurs et ses propres clients possédant un compte MEEP.
- Un simulateur de notes de frais, permettant le scan et l'importation de documents (tickets, factures...) et l'archivage des notes de frais dans le cloud.
- Des actualités juridiques, fiscales et sociales automatiquement publiées sur l'application du Client, provenant de la base documentaire Expert +.
- Un espace dédié aux informations de l'entreprise.
- Des outils de gestion du personnel
- Un outil de gestion des tâches
- Un outil de notifications et d'envoi d'information par catégorie d'utilisateurs

Après sa publication sur les stores, l'application mobile est susceptible de subir des modifications et mises à jour, notamment en raison d'évolutions techniques. Celles-ci sont incluses dans l'abonnement souscrit pour l'application mobile. Lesdites modifications concernent les outils déjà présents sur l'application. L'ajout de tout nouvel outil dans l'application fera l'objet d'une nouvelle proposition commerciale.

En cas de dysfonctionnement de l'application mobile, le Client peut contacter le support technique au 0820 020 330 du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h; hors jours chômés sauf cas de force majeure ou interventions de maintenance, ou par e-mail à technique@expertsa.fr.

ARTICLE 3 – DEVOIR DE COLLABORATION DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer activement avec Expert SA en lui fournissant les informations nécessaires à la réalisation du travail commandé, qu'il s'agisse de documents textes, logos, photographies ou toutes autres informations. En cas de non-respect de cette obligation dans les six mois suivant la signature du bon de commande, Expert SA se réserve le droit de prélever l'entier prix de la prestation. Le client devra toujours fournir ces informations mais le prix entier de la prestation restera dû.

ARTICLE 4 – DURÉE

Le contrat auquel se rattachent ces conditions générales de vente est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de la première facturation du service. Il est renouvelé par tacite reconduction pour une même période, aux mêmes conditions que celui précédemment conclu, à l'exception du prix qui peut faire l'objet d'une indexation, en application de l'article 11.

La durée nécessaire au développement de l'application ne peut être soustraite à la durée du contrat d'un an susmentionnée. La durée ne commence donc à courir qu'à compter de la livraison de l'application.

La résiliation ne s'effectue que par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Expert SA, dans les 3 mois au moins avant la date anniversaire du contrat. La date anniversaire du contrat correspond à la date de la première facturation pour l'application mobile.

Si toutefois le Client souhaite ne plus bénéficier des services d'Expert SA avant cette date, il pourra en faire la demande dans les mêmes formes que précédemment mais devra continuer à s'acquitter des échéances jusqu'à la date anniversaire de la prise d'effet du présent contrat. Expert SA ne prendra en compte aucune demande faite autrement que par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 - DROITS DE PROPRIÉTÉ

L'autorisation d'utilisation accordée par Expert SA n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle de l'application mobile, dont elle conserve les droits d'auteur. Expert SA reste donc l'unique propriétaire de l'application développée.

Le droit d'utilisation de l'application mobile se limite à la seule durée du contrat. A l'expiration de l'abonnement, le Client perd son droit d'utilisation sur l'application mobile. La publication de celle-ci sur Apple store et Play store sera supprimée.

Le Client conservera toutefois les données stockées sur le Cloud qu'il pourra récupérer avant la fin du contrat.

ARTICLE 6 - MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Expert SA se réserve le droit de modifier, actualiser, ou rectifier les présentes conditions générales de vente, notamment afin de prendre en compte d'éventuelles évolutions législatives, jurisprudentielles ou techniques. Les nouvelles conditions générales de ventes seront alors communiquées au Client via le site internet www.expertsa.fr. Elles peuvent être portées à la connaissance de celui-ci sur demande. Elles s'appliqueront à toute nouvelle commande de prestations du Client.

ARTICLE 7 – RÉSILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat prend fin par l'arrivée du terme dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessus.

Le contrat pourra être résilié par Expert SA en cas de manquement par le Client à ses obligations, notamment en cas de non-paiement des factures mensuelles ou en cas de violation des dispositions de l'article 8 ci-dessous. A défaut pour le Client d'avoir remédié à sa défaillance dans un délai de trente jours à compter de l'envoi par Expert SA d'une lettre recommandée, le présent contrat sera résilié de plein droit sans aucune indemnité pour le Client.

ARTICLE 8 – LIMITES DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'Expert SA ne pourrait être engagée en cas de force majeure, ou de faits indépendants de sa propre volonté (exemple : interruption du service résultant d'une défaillance liée à un cas de force majeure, des réseaux d'accès), pour tous dommages ou pertes subis par le Client résultant d'un programme malveillant.

Expert SA ne peut être tenue pour responsable des terminaux avec lesquels l'Utilisateur se connecte, puisque lui seul en a la maîtrise.

Expert SA ne saurait être responsable d'une quelconque manière, tant à l'égard de l'Utilisateur, que de ses Clients ou de tiers, du contenu des informations que l'Utilisateur lui demande d'insérer sur son application mobile. Expert SA ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, au Client relativement : au serveur web, aux retombées, financières ou non, réelles ou appréhendées, positives ou non, résultant ou pouvant résulter de l'utilisation et de l'affichage de l'application mobile MEEP et de la base Expert +.

Le Client reconnaît que la communication de ses éventuels codes d'accès ou d'une manière générale de toute information jugée confidentielle est réalisée sous sa propre responsabilité. L'application mobile doit être utilisée par le Client et ses propres Clients, conformément aux stipulations des présentes conditions générales. Le Client reconnaît qu'il sera facturé d'un montant forfaitaire minimum de 300 euros pour toutes modifications entraînant une recompilation de l'application (changement de logo, couleurs ou encore modification du compte cloud, etc..) et une nouvelle publication sur les stores Apple et Android.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITÉ

Expert SA s'engage à ne pas exploiter directement ou indirectement à quelque titre que ce soit ni à diffuser ou divulguer les informations auxquelles elle a accès de par ses prestations.

ARTICLE 10 – RÈGLEMENT DES DIFFERENDS

Les présentes conditions et les contrats subséquents sont régis par le droit français. Le tribunal de commerce de Paris est compétent pour connaître de tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales ainsi que de leur interprétation, de leur exécution, et des contrats de vente subséquents conclus ; nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, et cela même pour les procédures d'urgences ou conservatoires.

ARTICLE 11 - TARIFS, RÉDUCTIONS EST ESCOMPTES

Les prix de nos produits sont libellés en euros. Ils sont indiqués hors taxes mais seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande.

Expert SA se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande. En cas de dépassement des capacités choisies sur le cloud, celles-ci sont automatiquement augmentées. Le tarif de l'abonnement mensuel est également adapté dès le mois suivant l'augmentation. Les tarifs sont déterminés en fonction des besoins de chaque Client, à l'aide d'un devis. Expert SA ne pratique aucune réduction ou escompte automatiquement. Ces gestes commerciaux ne peuvent être effectués que sur négociations.

Le prix du présent contrat sera indexé sur l'évolution de l'indice SYNTEC tous les ans. La commande devient ferme et définitive lors du versement d'un acompte de 30% et de la signature du contrat. Le fait de valider la commande implique pour le Client de payer le prix indiqué sur le bon de commande.

ARTICLE 12 - RÈGLEMENT, ÉCHÉANCES DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS DE RETARD

Le règlement du forfait est mensuel et payable à terme à échoir. La première facture correspondra au premier mois complet d'abonnement. Il s'effectuera au moyen d'un prélèvement dans les huit premiers jours de chaque mois. En cas de retard dans le paiement, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement, égale à quarante euros, seront appliquées à compter du jour suivant celui où le règlement aurait dû être opéré. Toutes les sommes dues sont en euros.

ARTICLE 13 - UTILISATION DES DONNÉES

Les informations à caractère personnel sont traitées par Expert SA à des fins de gestion de la relation Client et de prospection.

Conformément à la loi « Informatique et liberté » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de consultation, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des données qu'il a communiquées à Expert SA.

JE DÉCLARE AVOIR LU ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SANS RÉSERVE

SIGNATURE :